

DEMANDE INTERNATIONALE DE BREVET (PCT)

La procédure PCT a été ratifiée par les Etats membres listés en annexe. Elle permet de déposer une seule demande de brevet valable dans tous les Etats membres pendant une première phase et est suivie d'une seconde phase strictement nationale ou régionale.

L'intérêt essentiel de la procédure PCT est de reporter le choix des Etats dans lesquels l'invention doit être protégée et par conséquent l'investissement correspondant. Elle permet aussi de solliciter un examen de brevetabilité commun qui facilite ensuite les procédures de délivrance nationales et régionales avec pour effet une réduction des coûts de procédure.

DEPOT DE LA DEMANDE

Une demande internationale de brevet peut être déposée en français auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Tous les états membres du PCT sont désignés d'office au moment du dépôt. Cette demande internationale de brevet produit les mêmes effets dans chaque Etat membre désigné que des dépôts effectués séparément dans chacun de ces Etats.

RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION ECRITE

Dans les 6 mois qui suivent le dépôt, le déposant ou son mandataire reçoit un rapport de recherche internationale établi par l'Office Européen des Brevets (OEB) contenant des publications antérieures relatives au domaine technique de l'invention et classées selon leur degré de pertinence.

Ce rapport de recherche internationale est accompagné d'une opinion écrite de l'examineur sur les critères de nouveauté, d'activité inventive et d'application industrielle de l'invention, et permet de déterminer les chances d'aboutir à la délivrance de brevets.

Si cette opinion est négative, il est conseillé d'y répondre en déposant un argumentaire et le cas échéant de nouvelles revendications.

PUBLICATION

La demande internationale de brevet et son rapport de recherche internationale sont publiés 18 mois après la date de dépôt ou la date de priorité.

EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL

L'examen préliminaire international est facultatif mais vivement conseillé si l'opinion écrite de l'examineur, émise lors du rapport de recherche, est négative. Il doit être requis dans un délai de 19 mois à compter de la date de dépôt ou de la date de priorité. Il permet d'obtenir un deuxième avis de l'OEB sur les critères de brevetabilité de l'invention et les chances d'obtenir les brevets. Il facilite ainsi les procédures d'examen nationales ou régionales.

ENGAGEMENT DES PHASES NATIONALES ET REGIONALES

C'est à ce niveau que s'achève la première phase du PCT. La suite de la procédure, qui constitue la seconde phase, s'effectue auprès des offices nationaux et/ou régionaux et consiste à engager les phases nationales et/ou régionales, notamment la phase régionale européenne.

Pour engager les phases nationales, il est nécessaire de déposer dans chacun des Etats retenus une traduction du texte de la demande internationale de brevet dans la langue nationale de cet Etat et d'acquitter les taxes nationales exigibles par cet Etat.

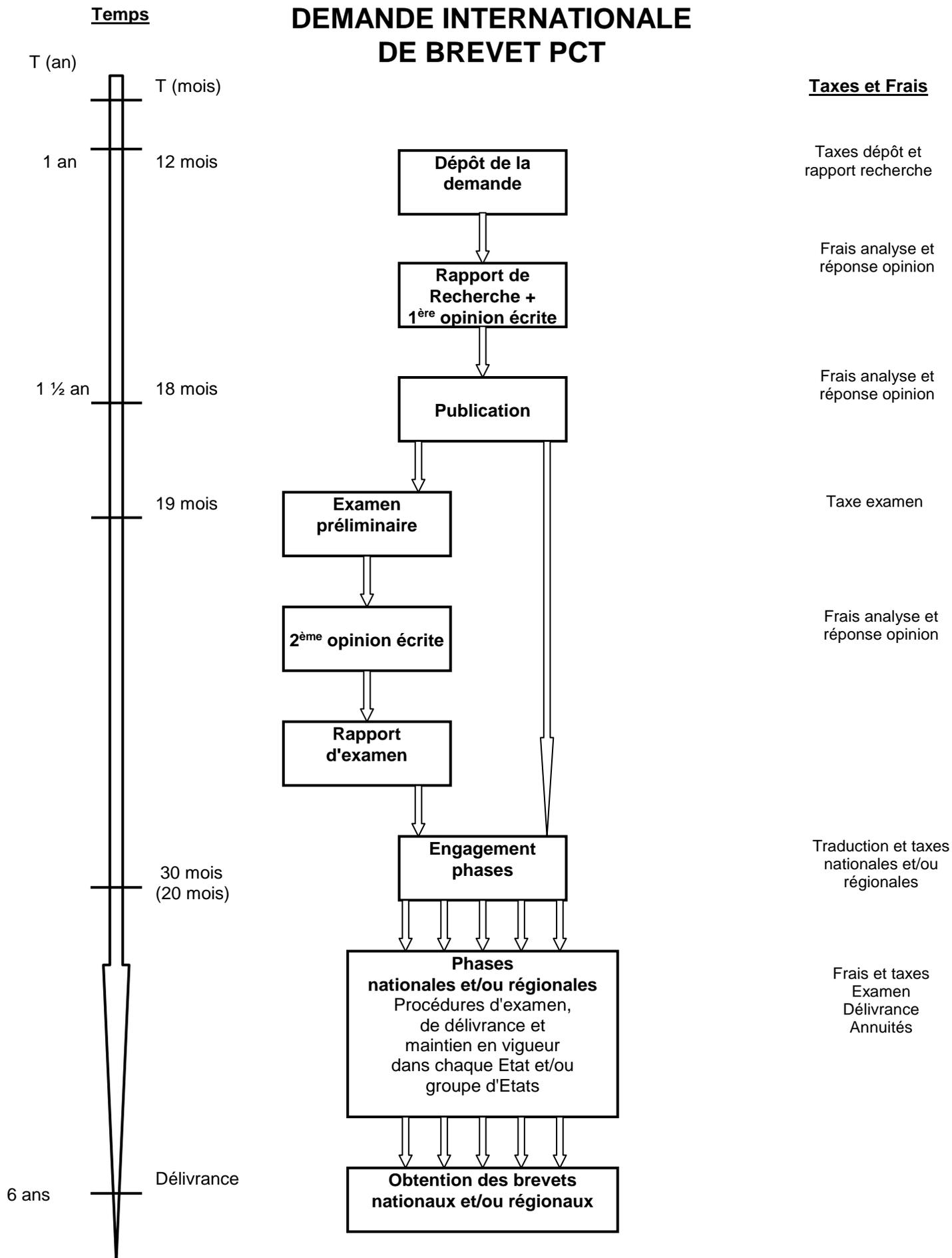
Pour engager la phase régionale européenne, il s'agit essentiellement de requérir l'examen européen et d'acquitter les taxes correspondantes en désignant les Etats parmi ceux désignés globalement lors du dépôt PCT.

Ces phases sont à engager avant l'expiration du 30^{ème} mois à compter de la date de dépôt ou de la date de priorité sauf pour certains Etats surlignés en gras dans la liste annexée pour lesquels cette échéance est ramenée au 20^{ème} mois.

PROCEDURES NATIONALES ET REGIONALES

Les procédures nationales et/ou régionales se poursuivent en parallèle et selon les règles propres de chacun des Etats ou groupe d'Etats retenus.

DEMANDE INTERNATIONALE DE BREVET PCT



**ETATS CONTRACTANTS DU PCT
152 ETATS AU 1^{ER} MARS 2018**

AE	Emirats arabes unis
AF	Afghnasistan
AG	Antigua et Barbuda
AL	Albanie (EP)
AM	Arménie (EA)
AO	Angola
AT	Autriche (EP)
AU	Australie
AZ	Azerbaïdjan (EA)
BA	Bosnie Herzégovine ¹
BB	Barbade
BE	Belgique (EP) ²
BF	Burkina Faso (OA) ²
BG	Bulgarie (EP)
BH	Royaume de Bahreïn
BJ	Bénin (OA) ²
BN	Brunei Darussalam
BR	Brésil
BW	Botswana (AP)
BY	Bélarus (EA)
BZ	Bélize
CA	Canada
CF	Rép. Centrafricaine (OA) ²
CG	Congo (OA) ²
CH	Suisse (EP)
CI	Côte d'Ivoire (OA) ²
CL	Chili
CM	Cameroun (OA) ²
CN	Chine
CO	Colombie
CR	Costa Rica

CU	Cuba
CY	Chypre (EP) ²
CZ	Rép. Tchèque (EP)
DE	Allemagne (EP)
DJ	Djibouti
DK	Danemark (EP)
DM	Dominique
DO	Rép. Dominicaine
DZ	Algérie
EC	Equateur
EE	Estonie (EP)
EG	Egypte
ES	Espagne (EP)
FI	Finlande (EP)
FR	France (EP) ²
GA	Gabon (OA) ²
GB	Royaume-Uni (EP)
GD	Grenade
GE	Georgie
GH	Ghana (AP)
GM	Gambie (AP)
GN	Guinée (OA) ²
GQ	Guinée Equatoriale (OA) ²
GR	Grèce (EP) ²
GT	Guatemala
GW	Guinée-Bissau(OA) ²
HN	Honduras
HR	Croatie (EP)
HU	Hongrie (EP)
ID	Indonésie
IR	Iran

IE	Irlande (EP) ²
IL	Israël
IN	Inde
IS	Islande (EP)
IT	Italie (EP) ²
JO	Jordanie
JP	Japon
KE	Kenya (AP)
KG	Kirghizistan (EA)
KH	Cambodge ³
KM	Comores
KN	Saint Kitts & Nevis
KP	Corée du Nord
KR	Corée du Sud
KW	Koweït
KZ	Kazakhstan (EA)
LA	Laos
LC	Sainte-Lucie
LI	Liechtenstein (EP)
LK	Sri Lanka
LR	Libéria
LS	Lesotho (AP)
LT	Lituanie (EP)
LU	Luxembourg (EP)*
LV	Lettonie (EP)
LY	Jamahiriya, Arabe libyenne
MA	Maroc ³
MC	Monaco (EP) ²
MD	République de Moldavie (EA) ³
ME	Montenegro ¹
MG	Madagascar

MK	Rép. Macédoine (EP)
ML	Mali (OA) ²
MN	Mongolie
MR	Mauritanie (OA) ²
MT	Malte (EP) ²
MW	Malawi (AP)
MX	Mexique
MY	Malaisie
MZ	Mozambique (AP)
NA	Namibie (AP)
NE	Niger (OA) ²
NG	Nigeria
NI	Nicaragua
NL	Pays Bas (EP) ²
NO	Norvège (EP)
NZ	Nouvelle Zélande
OM	Oman
PA	Panama
PE	Pérou
PG	Papouasie Nelle Guinée
PH	Philippines
PL	Pologne (EP)

PT	Portugal (EP)
QA	Qatar
RO	Roumanie (EP)
RS	Serbie (EP)
RU	Fédération de Russie (EA)
RW	Rwanda
SA	Arabie Saoudite
SC	Seychelles
SD	Soudan (AP)
SE	Suède (EP)
SG	Singapour
SI	Slovénie (EP) ²
SK	Slovaquie (EP)
SL	Sierra Leone (AP)
SM	Saint Marin (EP)
SN	Sénégal (OA) ²
ST	Sao Tomé-et-Principe
SV	République d'El Salvador
SY	Syrie
SZ	Swaziland (AP) ²
TD	Tchad (OA) ²
TG	Togo (OA) ²

TH	Thaïlande
TJ	Tadjikistan (EA)
TM	Turkménistan (EA)
TN	Tunisie ³
TR	Turquie (EP)
TT	Trinité et Tobago
TZ	Tanzanie (AP)*
UA	Ukraine
UG	Ouganda (AP)*
US	Etats-Unis d'Amérique
UZ	Ouzbékistan
VC	Saint Vincent et Grenadines
VN	Viet-Nam
VU	République de Vanuatu
ZA	Afrique du sud
ZM	Zambie (AP)
ZW	Zimbabwe (AP)

¹ Extension possible du brevet européen / ² Etats ne pouvant être désignés que par l'intermédiaire d'un dépôt régional : AP (ARIPO)- EP (Brevet Européen) - EA = Brevet Eurasien OA = Brevet OAPI

³ Validation possible du brevet européen

* **Etats** pour lesquels, le délai d'engagement des phases nationales est à **20 mois** à compter de la date de priorité la plus ancienne, **sans** examen préliminaire intermédiaire international et à 30 mois **avec** examen.